



EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de

**BEUIL**

Alpes-Maritimes

AR Prefecture

006-210600169-20230425-2023\_03\_03-DE  
Reçu le 28/04/2023

Le mardi vingt-cinq avril deux mille vingt-trois, à 19 heures 00, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 18.04.2023

**Étaient présents :** M. Roland GIRAUD, Maire, M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, N. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

**Absents :** M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale.

**Représentés :** M. Arnaud ROCHE est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 20/04/2023, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 24/04/2023, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 18/04/2023

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°03.2023

**DELIBERATION N°03 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET COMMUNAL :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire,  
Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2021,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de **308 328.17 €** comme suit :

**Réserves R 1068 (section d'investissement) : R 1068 : 250 000.00 €**

**Report en fonctionnement R 002 : 58 328.17 €**

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An que dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Le Maire

Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :